



HOTEL
FACHSCHULE
THUN

Hôtels-écoles

Le b.a.-ba pour bien vivre
dans nos hôtels-écoles!

Nos hôtels-écoles: la passion de l'apprentissage!

Au programme dans nos hôtels-écoles ...

Dans un hôtel-école, on rencontre beaucoup de personnes de notre âge et on suit une solide formation. Et en vivant à l'internat, on cultive ses compétences sociales, son esprit d'équipe et son sens du respect. La formation concentre les cours de l'école professionnelle et les cours interentreprises sur plusieurs semaines. En effet, la partie scolaire et les cours interentreprises de la formation professionnelle initiale sont regroupés pour former directement des blocs de cours à suivre à l'hôtel-école. Résultat: la théorie et la pratique se complètent de manière idéale, jour après jour! Et si les études restent au premier plan, les emplois du temps sont aménagés de manière à laisser suffisamment de place au sport, aux jeux, aux divertissements et à la culture. De plus, la vie dans les hôtels-écoles favorise les échanges sociaux et n'exclut pas la naissance de nouvelles amitiés. Car il faut bien le dire, l'épanouissement est une condition sine qua non pour atteindre les performances attendues et exigées. Ce qui explique l'importance accordée à l'instauration d'une bonne ambiance d'apprentissage et de bien-être! Ainsi, l'apprentissage dans les hôtels-écoles n'est pas qu'une accumulation de connaissances, mais l'acquisition intensive d'expériences et de compétences... pour vivre plus tard une vie professionnelle aussi passionnante qu'exigeante! Sur place, la direction de l'internat assure un encadrement optimal et professionnel pendant la durée de l'apprentissage. Enfin, les apprentis peuvent bénéficier au besoin d'une offre de conseil gratuite et confidentielle.

Définition d'un hôtel-école

Les hôtels-écoles ont été créés en 1964 pour former des apprentis dans l'hôtellerie saisonnière. Ils contribuent de manière non négligeable à la formation du personnel qualifié dans la branche.

- Les hôtels-écoles sont des écoles professionnelles reconnues par la Confédération et les cantons qui proposent un enseignement dispensé sous forme de cours blocs.
- L'hôtel-école Regina, situé à Matten bei Interlaken, offre des cours toute l'année.
- Les autres hôtels-écoles sont des hôtels qui se transforment en écoles en dehors des saisons hôtelières.

Quels sont les avantages des hôtels-écoles?

Pour l'entreprise formatrice:

- Les cours blocs, qui ont lieu deux fois par an, s'intègrent parfaitement dans ses plans de formation.
- Les périodes saisonnières sont prises en compte dans la planification des cours.
- Grâce à ce modèle, les hôtels saisonniers et urbains peuvent tout à fait faire évoluer les apprentis au rythme de l'entreprise.
- L'entreprise formatrice peut demander à tout moment des visites personnelles avec conseil personnalisé.

Pour les apprentis:

- Développement de compétences sociales: esprit d'équipe, responsabilité individuelle ...
- Forte orientation pratique avec mise en application régulière des connaissances acquises.
- Nombreux échanges avec d'autres apprentis.
- Mise en relation de la théorie et de la pratique.
- Développement de l'anglais à travers des cours de langue spécifiques à la branche.
- Possibilité de diriger et de doser l'évolution des apprentis et de leur proposer un coaching individuel.
- Assimilation efficiente et efficace du programme scolaire grâce à la concentration en cours blocs dispensés à l'hôtel-école.

«Je tenais énormément à obtenir de bonnes notes, donc j'étudiais en conséquence. Mais en fait, tout n'était pas aussi difficile que je l'imaginais. Et avec tous les autres apprentis, on ne s'ennuyait jamais et il se passait toujours quelque chose. Certains sont aussi devenus de très bons camarades et sans eux, l'école n'aurait vraiment pas été aussi intéressante.»

Comment apprend-on à l'école-hôtel?

Le déroulement d'une journée d'école est en grande partie défini par le plan d'études. Les connaissances théoriques acquises sont approfondies au quotidien, directement à l'hôtel-école. Par exemple, on apprend à nettoyer des chambres, à préparer le petit-déjeuner de manière professionnelle, à servir les repas ou à faire fonctionner les machines et appareils d'un établissement hôtelier. Pendant les heures de devoirs, les enseignants sont disponibles pour répondre aux questions des apprentis.

Combien coûtent les cours à l'hôtel-école?

La formation à proprement parler ne coûte rien aux apprentis. Ces derniers s'acquittent seulement des frais de matériel scolaire et/ou de supports de cours, selon ce qui est convenu dans le contrat d'apprentissage. Les frais d'hébergement et de restauration à l'hôtel-école peuvent être directement déduits du salaire brut des apprentis par l'entreprise formatrice (taux AVS). En ce qui concerne les assurances accidents et maladie, les dispositions fixées dans le contrat d'apprentissage s'appliquent.

Quelles sont les perspectives d'avenir?

Après l'achèvement de la formation initiale dans l'hôtellerie, différents débouchés s'offrent aux apprentis: formation continue en vue de l'examen professionnel ou de l'examen professionnel supérieur, formation à l'école supérieure, études à l'étranger... Vous trouverez d'autres informations sur www.carrierehotelresto.ch.

Quels sont les horaires d'ouverture des hôtels-écoles?

En règle générale, l'internat est dirigé du dimanche soir au vendredi après-midi et les hôtels-écoles sont en principe fermés les weekends. Si l'apprenti se retrouve dans l'impossibilité de rentrer à l'hôtel-école le dimanche soir pour cause de maladie/d'accident ou pour toute autre raison grave, il doit en informer immédiatement la direction de l'internat.

Quel est le code vestimentaire qui s'applique dans les hôtels-écoles?

Il convient d'afficher une apparence soignée pendant tous les cours à l'hôtel-école, en particulier les cours interentreprises. Des informations détaillées sur les prescriptions vestimentaires sont données dans les brochures «Que dois-je emmener à l'hôtel-école?» et «Règlement d'école et de maison».



Utilisation de véhicules privés

Pour des questions d'assurance, les véhicules motorisés privés (voiture, moto, etc.) ne sont autorisés que pour les arrivées et les départs pendant la période des cours.

Espèces/Objets de valeur

Les espèces et les objets de valeur peuvent être déposés en toute confiance à l'hôtel-école.

Règles générales applicables à la vie communautaire dans l'hôtel-école

Nous souhaitons des journées agréables et instructives aux apprentis. Afin d'assurer un séjour régulier et sécurisé dans l'hôtel-école et d'assumer notre responsabilité vis-à-vis des parents et des entreprises formatrices, quelques règles générales doivent s'appliquer. La direction de l'école et celle de l'internat expliquent ces règles en détail en début d'année scolaire. Tous les apprentis doivent impérativement respecter ces directives.

Hébergement

Les équipements des chambres doivent être manipulés avec soin. Si des dommages sont causés intentionnellement ou par négligence au mobilier ou aux équipements, l'auteur sera tenu pour responsable.

Absences/Vacances

Les apprentis ont l'obligation de suivre l'enseignement et les cours interentreprises. Une non-présentation au cours, des arrivées tardives répétées ou un départ prématuré du cours ont valeur d'absence. Des congés ne sont accordés que sur demande écrite et à titre exceptionnel ou dans des cas justifiés. Les demandes doivent être adressées au moins une semaine à l'avance au secrétariat de l'école, et signées par le représentant légal et l'entreprise formatrice si l'apprenti est mineur.

Maladie/accident

La direction de l'internat doit être immédiatement informée en cas de malaise, maladie ou accident durant le séjour à l'hôtel-école ou pendant le week-end. La protection d'assurance est garantie tout au long de la durée de la formation à travers le contrat d'apprentissage.

Interdiction de fumer

Nos hôtels-écoles sont tous non-fumeurs. Pour des raisons de sécurité et par égard pour les non-fumeurs, il n'est possible de fumer dans l'enceinte de l'hôtel-école qu'à certains endroits désignés par la direction.

Alcool/drogues

La consommation, le commerce et le transport d'alcool, de cannabis et d'autres drogues sont strictement interdits dans l'hôtel-école et à proximité de celui-ci. Cette interdiction est également valable dans le cadre d'autres événements organisés par l'hôtel-école. La direction de l'hôtel se réserve le droit d'alerter la police et les autorités pénales, en particulier en cas de commerce de drogues.

Obligation de communiquer

Tout changement dans les informations personnelles (nom, domicile, adresse de l'entreprise formatrice, etc.) doit être communiqué au secrétariat des hôtels-écoles, par téléphone (021 331 40 70) ou par e-mail (formation-initiale@hf-thun.ch).

Une formation de qualité

Les hôtels-écoles de l'École hôtelière de Thoun sont des écoles professionnelles reconnues par la Confédération et les cantons. Ils sont considérés comme des internats et dispensent un enseignement sous forme de cours blocs. Le contenu des cours est soumis à l'ordonnance sur les formations professionnelles initiales du Secrétariat d'État pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et aux plans de formation qui s'y rattachent. L'École hôtelière de Thoun est responsable de l'organisation et du bon déroulement des cours à l'hôtel-école. L'École hôtelière de Thoun ainsi que les hôtels-écoles instaurent des critères ambitieux et mobilisent toutes leurs compétences pour élaborer et développer une formation intéressante et de qualité.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des documents sur les hôtels-écoles sur www.hotels-ecoles.ch



Hôtels-écoles de l'École hôtelière de Thoune

Hubelweg 2

CH-3800 Matten bei Interlaken

TÉL. +41 21 331 40 70

formation-initiale@hf-thun.ch

www.hfthun.ch

www.hotels-ecoles.ch

École hôtelière de Thoune, mai 2024